

TEC217 - Mémoire professionnel

Présentation

Prérequis

Sont autorisés à suivre cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC) du Cnam-Intec
- Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) de l'État
- Titre ou diplôme admis en dispense du DCG État
- Diplôme d'études comptables et financières (DECF) État
- Master ou diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Titre de responsable comptable du Cnam (N.B. : *Ce titre ne donne pas accès aux épreuves du DSCG Etat*)
- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par le Cnam-Intec, au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle
- Et, à titre dérogatoire, les personnes non titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés ci-dessus sous réserve qu'ils remplissent les conditions pré-requises pour s'inscrire à cette UE : avoir obtenu, au préalable, une note égale ou supérieure à 10/20 à l'UE TEC123 du DGC Intec ou du DCG Etat (N.B. : Cette procédure dérogatoire d'inscription ne s'applique pas aux examens de l'Etat).

Objectifs pédagogiques

Cette unité d'enseignement - constitutive du DSGC de l'INTEC - vise à préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés en faisant le lien entre leur formation théorique et une pratique professionnelle.

Elle prépare également à l'épreuve 7 du DSCG de l'Etat.

Compétences

Cette unité d'enseignement - constitutive du DSGC de l'INTEC - vise à préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés en faisant le lien entre leur formation théorique et une pratique professionnelle. Elle valide les compétences suivantes :

- la maîtrise de techniques de communication professionnelle écrites et orales ;
- la maîtrise des techniques de collecte et de traitement de l'information (sources documentaires, enquêtes, sondages) ;
- la maîtrise des grandes questions épistémologiques et des principales méthodes applicables à la recherche en gestion ;
- l'aptitude à rédiger un mémoire faisant le lien entre théorie et pratique professionnelle et faisant ressortir une problématique ;
- l'aptitude à présenter oralement et à soutenir les résultats de ce travail de réflexion.

Programme

Contenu

A. PROGRAMME

PARTIE 1. LA RECHERCHE D'INFORMATION

PARTIE 2. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

Titre 1. Les écrits professionnels

Titre 2. La présentation orale de documents

Mis à jour le 17-02-2025



Code : TEC217

Unité d'enseignement de type cours

15 crédits

Responsabilité nationale :

EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Thi-Thu-Hien DO BENOIT

Contact national :

EPN10 - CCA - Intec

292 rue saint martin

75003 Paris

01 40 27 25 38

Service accueil-orientation

intec_accueil@lecnam.net

PARTIE 3. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN GESTION

B. LE STAGE

Le stage (ou l'activité professionnelle servant de référence) doit être accompli auprès d'un professionnel de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association.

La durée du stage ou de l'expérience professionnelle est d'**au moins 16 (seize) semaines**.

Il a pour but :

- de permettre au candidat de prendre en charge une mission ou de participer de façon significative à une étude ou à une réalisation, au sein d'une organisation ;
- de mettre en application les notions, concepts et méthodes des unités d'enseignement du DSCG et de faire le lien entre théorie et pratique ;
- de tester ses capacités d'adaptation personnelle ;
- de développer ses compétences en matière de communication écrite et orale.

B. LE MEMOIRE

A l'issue du stage ou de l'expérience professionnelle qui en tient lieu et après **agrément du sujet par un enseignant-chercheur de l'INTEC**, le candidat doit produire un mémoire, qui fera l'objet d'une soutenance, comprenant trois éléments :

- l'attestation de l'employeur certifiant la période et le lieu de stage (ou de l'expérience professionnelle) servant de référence au mémoire ainsi que la nature des missions confiées ;
- **une première partie de quelques pages** présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé par le candidat au sein de cette organisation ;
- **une seconde partie structurée de cinquante pages au maximum (hors annexes et bibliographie) développant un sujet** directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique découlant des enseignements du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

- Examen final oral d'une durée de 1 heure maximum (rédaction d'un mémoire avec soutenance devant un jury).

- Coefficient : 1.

- Note inférieure à 6/20 éliminatoire.

La réussite à cette unité d'enseignement permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.